

Commune d'ESTAIMPUIS - Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL - 2019



ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

Le PCDR d'Estaimpuis a été approuvé par le Gouvernement wallon le 6 juin 2013. En 6 ans, le PCDR compte 5 projets terminés et 30 projets en cours de réalisation. Par ailleurs, la réflexion sur les fiches-projets 12 et 13, respectivement « Réaliser un réseau de liaisons utiles » et « Se déplacer autrement » se poursuit, notamment pour le balisage. Dans le cadre de Rendez-vous sur les sentiers, la collaboration entre le GT Sentiers et le théâtre Croquemitaine de Bailleul a permis d'organiser la 4^{ème} édition d'une balade contée qui a réuni une trentaine de personnes. En 2019, une opportunité s'est présentée pour la Commune : l'acquisition de la salle Saint-Amand à Néchin. Le site offre de multiples possibilités et une convention-acquisition a été sollicitée en Développement rural. Enfin, un site dédié à l'ODR d'Estaimpuis a été mis en ligne par la Fondation rurale de Wallonie. Les estaimpuisiens peuvent découvrir l'actualité de leurs projets via l'adresse www.pcdrestaimpuis.info.

Projets négociés en convention de Développement rural :



1. TABLEAU DES PROJETS REALISES

Légende : [en gras] = avancées 2019

Priorité dans le PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Court Terme	17	Valoriser les produits du terroir		Budget communal	- Groupe d'achat solidaire : rencontre agriculteurs en avril, communication, séances d'information et installation en 2015 – 5^{ème} saison - Organisation du salon Saveurs et Nature de Saint-Léger – 10^{ème} édition
Court Terme	19	Sensibiliser à la propreté		Budget communal + appel à projets	- Ambassadeurs « Wallonie + propre » avec les écoles - Engagement de 7 éco-cantonniers pour 6 mois minimum - Poursuite de l'opération « Tornade Blanche »
Court Terme	24	Créer une Maison de Village à Bailleul		SPW – DGO3 (DR) + Budget communal	Mise en vie de la maison de village
Court Terme	41	Créer une Maison de Jeunes et décentraliser certaines de leurs activités		Budget communal	- Maison de jeunes inaugurée en décembre 2015 à Leers-Nord, rue du Centre, à l'arrière du bâtiment de la Croix-Rouge

					- Activités de l'éducateur dans les complexes sportifs, les villages et les cités - demande de reconnaissance FWB pour la maison de jeunes - Intensification des collaborations avec d'autres Maisons de Jeunes et InforJeunes
Moyen Terme	44	Communiquer pour que les Estaimpuisiens s'approprient les démarches communales		Budget Communal	Publication d'une brochure sur la police de proximité Bulletin communal 6x/an Brochures diverses distribuées chaque année sur le tourisme, la culture, etc Site internet communal, réseaux sociaux

2. TABLEAU DES PROJETS EN COURS

Priorité dans le PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
Court Terme	1	Information et sensibilisation aux règles d'urbanisme		Budget communal	Conférences organisées par la commune
Court Terme	3	Mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité		SPW-DGO3 / Budget communal	- Actions du PCDN - Participation à l'opération « Un arbre pour la Wapi » - Conférences dans le cadre du Nat'Agenda

					- 0 pesticides – cimetière de Leers-Nord - Opération Semaine de l'arbre
Court Terme	4	Accompagner les agriculteurs dans une démarche de diversification agricole		SPW-DGO3 / Budget communal	Conférences par Présence et Action culturelles (PAC) : projections de films sur l'agriculture - Une conférence sur la Politique Agricole Commune en présence de Marc Tarabella, député européen - Organisation d'un transport vers Agribex
Moyen Terme	5	Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village de Bailleul		SPW-DGO3 / Budget communal	Projet retenu dans le cadre de l'appel à projets « Améliorer le cadre de vie des citoyens et augmenter l'attractivité des lieux de centralités de nos communes »
Court Terme	10	Mettre en œuvre une opération Portes et Cœur du village de Néchin		SPW – DGO3 (DR) + Budget communal	Convention-faisabilité 2013F : Fin des travaux et réception provisoire le 22/11/2019
Moyen Terme	11	Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village d'Estaimbourg		SPW-DGO3 / Budget communal	Projet suspendu suite à la réunion publique. Sera poursuivi quand une solution au problème du parking aura été trouvée. Création de nouvelles zones de stationnement – étude.

Court Terme	12	Réaliser un réseau de liaisons utiles		SPW – DGO2 - DGO3 /Budget communal	Réalisation des itinéraires - achat d'une imprimante pour le balisage - appel d'offres pour les fournitures du balisage - Organisation en collaboration avec le théâtre Croquemitaine de Bailleul d'une balade contée en octobre (4^{ème} saison) - Réhabilitation du sentier de Gibraltar à Néchin
Court Terme	13	Se déplacer autrement		SPW – DGO2 - DGO3 /Budget communal	Couplée à la fiche 12.
Court Terme	15	Sensibiliser à l'impact énergétique		SPW – DGO4 /Budget communal	Mise en place d'un guichet de l'énergie (1x/mois) - Projet Coléco à Estaimpuis (photovoltaïque)
Court Terme	16	Mettre en valeur les patrimoines de l'entité		SPW – DGO4 /Budget communal	- Rénovation du Sacré Cœur de Néchin - Participation aux Journées du Patrimoine
Moyen Terme	20	Redécouvrir l'importance de l'agriculture en milieu rural		SPW-DGO3 / Budget communal	cycle projection de films sur l'agriculture
Moyen Terme	21	Redécouvrir l'importance des contacts humains en milieu rural		Budget communal	Adoption du Plan de Cohésion sociale
Moyen Terme	22	Créer une maison de village à Estaimbourg		SPW-DGO3 / Budget communal	- Présentation de l'avant-projet à la CLDR le 05/06/19 - Consultation citoyenne sur la plateforme participation.frw.be en aout et septembre

Moyen Terme	25	Créer un café littéraire		FWB / Budget communal	Organisation d'après-midi jeux de société à la bibliothèque /ludothèque
Moyen Terme	26	Organiser un évènement fédérateur		Associations / Budget communal	Organisation du Marathon d'Estaimpuis passant par les 7 villages de l'entité
Court Terme	27	Assurer une offre de qualité en matière de commerce local		Budget communal	- Accord communal avec NearShop, vitrine des commerçants locaux sur internet - Organisation de formations pour les commerçants
Long Terme	28	Créer un système d'échange local		A déterminer	- Création du Repair Café à Néchin
Court Terme	30	Dynamiser le Château de Bourgogne en pôle d'attraction		SPW - DGO3 / Infrasport / CGT / Budget communal	Nouveaux modules de plaines de jeu
Court Terme	31	Dynamiser le Canal de l'Espierres en pôle d'attraction durable		SPW DGO2 - DGO3 / CGT / Budget communal	Négociation DR en 2015 : refusée (projet touristique) - Installation d'un éclairage dynamique - Remplacement des peupliers par des tilleuls
Moyen Terme	32	Accompagner la création de tables d'hôtes et de gîtes		CGT / financement privé / Budget communal	Conférence organisée sur la création de gîtes et chambres d'hôtes (par les Gîtes de Wallonie

Long Terme	34	Renforcer l'offre des circuits touristiques		A déterminer	- PCDN Estaimpuis - Prise de contact avec les communes limitrophes françaises afin de déterminer des itinéraires communs
Moyen Terme	35	Créer un atelier rural		SPW - DGO3 / Budget communal	Réunion de coordination le 14/10/2019
Court Terme	36	Avoir une offre de qualité en matière de logements publics		/ Budget communal	- Inauguration d'un appartement, au-dessus de de l'école de Néchin - Début des travaux des 34 logements à Néchin par les Heures Claires
Court Terme	38	Avoir une offre de qualité en matière de logements adaptés aux personnes âgées		SPW - DGO3 - DGO4 / Budget communal	Convention-faisabilité 2015 : Comité d'accompagnement avant-projet le 14/10/19
Long Terme	40	Favoriser les relations intergénérationnelles		A déterminer	- invitation aux aînés à manger dans les cantines scolaires
Long Terme	42	Renforcer les services récréatifs		A déterminer	La réflexion sera couplée à celle du projet 38. Les aires de jeux seront installées à proximité des logements.
Moyen Terme	43	Avoir une offre de qualité en matière de services à la personne		CPAS / Impact / FWB / Budget communal	Convention avec l'IMSTAM (soins à domicile)

Moyen Terme	45	Communiquer pour que les Estaimpusiens s'approprient leur vie associative		Associations / Budget communal	Brochure culturelle communale
Moyen Terme	47	Installer des panneaux d'informations		Budget Communal	Installation de bornes didactiques concernant les arbres au Parc d'Estaimbourg
Court Terme	48	Coordonner pour mieux communiquer		Budget Communal	Adoption du Plan Stratégique transversal

3. TABLEAU DES PROJETS EN ATTENTE

Priorité dans le PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
Moyen Terme	2	Proposer un accompagnement paysager des zones d'activités économiques		SPW – DGO3 / financement privé / Intercommunale / Budget communal	
Long Terme	6	Aménager les portes du village de Saint-Léger		A déterminer	
Long Terme	7	Aménager les portes du village d'Estaimpuis		A déterminer	
Long Terme	8	Aménager les portes du village de Leers-Nord		A déterminer	
Long Terme	9	Aménager les portes du village d'Evregnies		A déterminer	
Moyen Terme	14	Mettre en circulation des vaporetti		SPW – DGO2 / CGT / Budget communal	
Moyen Terme	18	Construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir		SPW-DGO3 / Budget communal	
Long Terme	23	Créer une maison rurale à Estaimpuis		A déterminer	
Moyen Terme	29	Créer une plate-forme touristique afin d'organiser une offre complète et de qualité		CGT / Budget communal	
Long Terme	33	Reconvertir les fermes désaffectées		A déterminer	

Long Terme	37	Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels		A déterminer	
Court Terme	39	Sensibiliser les propriétaires privés à la colocation		Budget Communal	
Long Terme	46	Créer une radio estaimpuienne		A déterminer	

4. TABLEAU DES PROJETS ABANDONNES

Sans objet

5. TABLEAU DES INITIATIVES NOUVELLES

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
A déterminer	A déterminer	Acquisition de la salle Saint-Amand à Néchin		SPW-DGO3 / Budget communal	- réunion de coordination le 21/02/2019 - compromis de vente signé - approbation de la convention-acquisition par le conseil le 29/04/2019

ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Mettre en œuvre une Opération Portes et Cœur du village de Néchin	1 : Protéger notre terroir	662.208,25 €
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	421.948,05 €
2015	PCDR classique	Avoir une offre de logements adaptés aux personnes âgées	4: Accueillir les altérités	706.000 €
2017	PCDR classique	Créer une maison de village à Estaimbourg	2 : Valoriser notre Ruralité	815.994,41€

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2013	PCDR classique	Mettre en œuvre une Opération Portes et Cœur du village de Néchin	1 : Protéger notre terroir	662.208,25 €
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				23/12/2013
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				10/04/2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				20/01/2016
Approbation du projet par l'A.C.				10/06/2017
Approbation du projet par le Ministre				14/12/2017
Adjudication				20/10/2017
Décision d'attribution du marché				22/12/2017
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				29/05/2018
Début des travaux				13/08/2018
Réception provisoire				22/11/2019
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				1.224.416,48 €
Montant du subsidy développement rural				662.208,25 €

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	421.948,05€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		23/12/2013
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		10/04/2015
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		20/01/2016
		Approbation du projet par l'A.C.		25/04/2016
		Approbation du projet rectifié par le C.C.		19/12/2016
		Approbation du projet par le Ministre (GW)		23/03/2017
		Adjudication		25/04/2017
		Décision d'attribution du marché		22/07/2017
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		14/12/2017
		Début des travaux		26/02/2018
		Réception provisoire		12/12/2018
		Décompte final approuvé par la commune		18/05/2019
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		543.896,10 €
		Montant du subside développement rural		421.948,05€

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2015	PCDR classique	Avoir une offre de logements adaptés aux personnes âgées	4: Accueillir les altérités	706 000 €
Etats d'avancement physique du projet				Date
Désignation de l'auteur de projet				29/07/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				19/07/2019
Approbation de l'avant-projet par la R.W				14/10/2019
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final approuvé par la commune				
Décompte final approuvé par le Ministre				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet				Montant
Montant conventionné à 100%				1 112 000 €
Montant du subsidy développement rural				

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
2017	PCDR classique	Créer une maison de village à Estaimbourg	2 : Valoriser notre Ruralité	815.994,41€
		Etats d'avancement physique du projet		Date
		Désignation de l'auteur de projet		22/12/2018
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		07/11/2019
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		10/01/2020
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final approuvé par la commune		
		Décompte final approuvé par le Ministre		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet		Montant
		Montant conventionné à 100%		1 112 000 €
		Montant du subsidy développement rural		

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (DECOMPTE FINAL < 10 ANS)

Année de convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant et date d'approbation	
2013	PCDR classique	Créer une Maison de Village à Bailleul	2 : Valoriser notre Ruralité	546.507,22 € le 18/05/2019	
Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : locations, cotisations, sponsor, événements			Montant annuel	600€ + ??
Charges liées à l'exploitation du patrimoine (détail en annexe)	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances, ...			Montant annuel	€
Bénéfices = recettes moins charges	Pas de bénéfices en 2018 car achats de mobilier, de matériel et amélioration du système d'éclairage			Montant annuel	€
Réaffectation des bénéfices	Projet 12 « Réaliser un réseau de liaisons utiles » : achat d'une imprimante pour le balisage			an	€

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

1. REUNIONS DE LA CLDR

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2011	2011	25/03/2019	2019
Date des réunions durant l'année écoulée	06/03/2019	Nombre de présents : 11	
<i>Installation de la nouvelle CLDR</i>	06/05/2019	Nombre de présents : 30	
	05/06/2019	Nombre de présents : 20	
	03/10/2019	Nombre de présents : 25	

2. REFLEXIONS SUR L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

Une première réunion a été organisée en mars pour faire le rapport annuel 2018 puis la CLDR a été renouvelée. L'appel à candidature a permis la mise en place d'une nouvelle CLDR composée de 45 membres. Elle a été installée le 06 mai 2019, date à laquelle a été lancé le site PCDREstaimpuis.info consacré à l'ODR et proposé par la FRW. La réunion du 05 juin était essentiellement axée sur la présentation de l'esquisse de la future Maison de l'Entité tandis que celle d'octobre avait pour but la visite et la réflexion sur le site de la salle Saint-Amand à Néchin, donc la convention-acquisition avait été négociée auprès du DR le 21 février 2019.

Une consultation citoyenne grand public a été organisée en août et septembre 2019 pour que chacun puisse prendre connaissance de l'avant-projet de la Maison de l'Entité. Les estaimpuisiens étaient invités à réagir sur le projet sur le site de la FRW : www.participation.frw.be.

Enfin, la Commune et la FRW ont collaboré pour la 4^{ème} fois avec la troupe de théâtre Croquemitaine de Bailleul pour l'organisation d'une balade contée en octobre, dans le cadre de la semaine 'Rendez-vous sur les sentiers'.

▪ **ETAT D'AVANCEMENT DES CONVENTIONS DR (AU 31/12/2019)**

- **Projet 10 : Mettre en œuvre une Opération Portes et Cœur du village de Néchin (convention-faisabilité 2013 F)**

Les travaux se terminent. Une réception provisoire partielle a été organisée le 22/11/2019. Seuls les postes « éclairage » (réalisés par ORES) et « plantations » (réalisées par la Commune) restaient à faire et ont été réalisés tout début 2020.

- **Projet 24 : Créer une Maison de Village à Bailleul (convention-faisabilité 2013 G)**

Les travaux se sont terminés le 12 octobre 2018. La Commune rédige actuellement la convention d'occupation.

- **Projet 38 : Avoir une offre de qualité en matière de logements adaptés aux personnes âgées (convention-faisabilité 2015)**

La parcelle voisine a été acquise. Les esquisses du projet, jugées trop contemporaines par la Commune et la CLDR avaient été refusées. Un nouveau projet, plus en accord avec l'architecture traditionnelle, a été proposé par l'auteur et approuvé par la CLDR et la Commune. Le comité d'accompagnement a été organisé le 14/10/2019. Le montant étant supérieur de plus de 20% au montant conventionné, un accord de la Ministre a été sollicité.

- **Projet 22 : Créer une maison de village à Estaimbourg (convention-faisabilité 2017)**

L'auteur de projet, ARCADUS, a été désigné et a proposé une esquisse en CLDR le 05/06/2019. Le projet a été mis en consultation publique via la plateforme de la FRW (participation.frw.be) en août et septembre.

3. PROPOSITIONS DE PROJETS A ENTREPRENDRE

La CLDR d'Estaimpuis a été renouvelée en avril 2019.

Lors de sa réunion du 20 février 2020, la CLDR a décidé de modifier l'ordre des projets à entreprendre. En effet, au vu des avancées des réflexions sur la salle Saint-Amand à Néchin, il apparaît que le projet pourrait être négocié en 2020. Ce projet pourra se baser sur les fiches-projets 18 « Construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir » et 23 « créer une maison rurale à Estaimpuis ». Par ailleurs, la CLDR souhaite mener d'abord la réflexion sur le projet 37 « Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels » avant le projet 09 « Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village d'Evregnies » qui nécessitera de consulter les riverains afin de s'assurer que le projet sera bien reçu.

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

2020

Long Terme	18	Construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir	SPW - DGO3 / Budget communal
Long Terme	23	Créer une maison rurale à Estaimpuis	SPW - DGO3 / Budget communal

2021

Long Terme	37	Avoir une offre de qualité en matière de logements intergénérationnels	SPW - DGO3 / Budget communal
------------	----	--	------------------------------

2022

Long Terme	09	Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village d'Evregnies	SPW - DGO3 / Budget communal
------------	----	---	------------------------------

ANNEXE 6 : COMPTE-RENDU DE REUNION DE CLDR

PV des réunions de CLDR du 06 mars, du 06 mai, du 05 juin et du 03 octobre 2019.



Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL
06 mars 2019 à 18h00 – Administration communale d'Estaimpuis

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Mesdames Crommelinck Cécile, Debouvrie Marie-Madeleine, Dekkers Frédérique, Leblanc Agnès, Loucheur Rose-Marie et Vantomme Odette
Messieurs Deconinck François, Duthoit Claude, Libbrecht André, Mahé Jean-Claude et Nottebaert Jean-Michel

EXCUSÉS

Messieurs Beuscart Pierre-Yves et Desjardins Laurent

FONDATION RURALE DE WALLONIE

Madame Mélanie Vandendriessche, agent de développement
Madame Hélène Vandewalle, agent de développement

II. ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de CLDR du 27 novembre 2018
- Rapport annuel de la CLDR 2018
- Opportunité d'acquisition stratégique d'un bien foncier situé à Néchin
- Informations

III. COMPTE-RENDU

Jean-Michel Nottebaert introduit la séance et remercie les participants de leur présence. Il présente François Deconinck, nouvel échevin de la ruralité.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2018

Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est approuvé.

2. Rapport annuel de la CLDR 2018

Les membres de la CLDR reçoivent la liste des projets du PCDR, classés en « réalisé », « en cours » et « en attente ». Ils peuvent décider de faire basculer les projets d'une catégorie à l'autre en fonction des avancées réalisées.

Les projets du PCDR qui ont connu des avancées en 2018 sont passés en revue. Les données en italiques correspondent aux éléments nouveaux (2019) et ne feront pas partie du rapport annuel.

Les membres de la CLDR sont invités à compléter ou réagir pendant la présentation.

Projet 03 : Mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité

- Création d'un jardin didactique à la maison de l'environnement
- Participation à l'opération « Un arbre pour la Wapi »
- Conférences dans le cadre du Nat'Agenda

Projet 04 : Accompagner les agriculteurs dans une démarche de diversification agricole

- Conférence sur la Politique Agricole Commune en présence de Marc Tarabella, député européen

Projet 10 : Cœur de village de Néchin

- Travaux débutés le 13 août 2018 pour un an
- *2019 : En avance sur le calendrier*

Remarques des participants :

➤ Les parkings en épi, créés face aux commerces, sont inutilisables pour l'instant, l'asphaltage n'ayant pas été fait. Cela pose de gros problèmes de stationnement dans le centre du village. *Certains sous-traitants sont en effet encore attendus pour terminer l'asphaltage. Cela devrait être réglé prochainement.*

➤ Le parking en face de l'église est déjà saturé. De plus, il n'est pas très pratique. *En théorie, le parking n'est pas encore accessible. Une tolérance est appliquée mais le traçage n'a pas encore été réalisé.*

➤ Est-il prévu des aménagements aux entrées du village ?

Un tarmac rouge est normalement prévu au carrefour de la rue de l'Institut et à l'entrée de la rue Albert 1^{er}.

Projet 11 : Cœur de village d'Estaimbourg

- Rencontre des riverains le 16 mai 2018 : Opposition au projet si le problème de stationnement du parc de Bourgogne n'est pas résolu → projet en standby tant qu'une solution n'est pas trouvée.
- *01 février 2019 : le Collège sollicite HIT pour étendre sa mission (réflexion sur le parc de Bourgogne et à l'échelle du village)*

Projet 12 : Réaliser un réseau de liaisons utiles

- Finalisation de l'itinéraire intervillages
- 3ème balade spectacle du théâtre Croquemitaine

Projet 13 : Se déplacer autrement

- Installation de parking à vélos aux complexes sportifs de Néchin et Estaimpuis
- Installation de places réservées au covoiturage au Complexe d'Estaimpuis et au terrain de foot d'Estaimbourg

Projet 16 : Mettre en valeur les patrimoines de l'entité

- Restauration de l'église et de l'orgue d'Estaimbourg
- Rénovation du Monument aux Morts d'Estaimbourg
- Organisation du week-end des Templiers à la Ferme des Templiers de Saint-Léger

- Participation aux Journées du Patrimoine

Projet 20 : Redécouvrir l'importance de l'agriculture en milieu rural

- 3ème Week-end de l'agriculture
- Organisation d'un transport à la Foire de Libramont

Projet 22 : Maison de village d'Estaimbourg

- Convention-faisabilité approuvée par le Ministre le 03 avril 2018
- *Février 2019 : Désignation d'Arcadus comme auteur de projet*

Remarques des participants :

- La CLDR souhaite que cette salle puisse également être louée pour des manifestations privées.
- Quand prévoit-on le début des travaux ?
Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter début 2021.
- Quand est prévue la présentation par l'auteur de projet ?
La présentation est prévue fin avril – début mai avec la nouvelle CLDR.

Projet 24 : Maison de village de Bailleul

- Travaux finalisés
- *2019 : Comité de gestion participatif : en cours d'élaboration*

Projet 27 : Assurer une offre de qualité en matière de commerce local

- Organisation de l'opération « Estaim'Commerces » visant à acheter local

Projet 30 : Dynamiser le Château de Bourgogne en pôle d'attraction

- Installation de nouveaux modules de plaine de jeux
- Installation de bornes didactiques concernant les arbres au Parc d'Estaimbourg

Projet 31 : Dynamiser le Canal de l'Espierres en pôle d'attraction durable

- Installation du parcours santé
- Installation de bornes de vélos électriques disponibles à la location
- Organisation de Jogging « zéro déchet » - Trail des Censes
- Remplacement des peupliers par des tilleuls

Remarque des participants :

- Le parcours santé installé le long du chemin de halage a déjà été dégradé. De plus, il manque d'explication, les exercices proposés ne sont pas compréhensibles.

36 : Avoir une offre de qualité en matière de logements publics

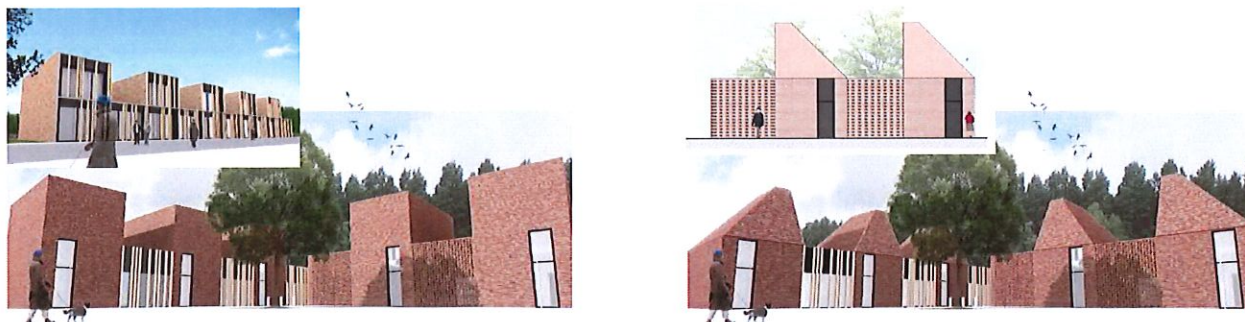
- Inauguration d'un appartement au-dessus de l'école de Néchin
- 34 logements à Néchin par les Heures Claires

Remarque des participants :

- Où en sont les logements à Néchin ?
Jean-Michel Nottebaert explique que les travaux sont interrompus en raison d'une discordance entre l'architecte et l'entrepreneur.

38 : Logements adaptés aux personnes âgées à Saint-Léger

- CLDR 27/11 : Retour mitigé sur les esquisses proposées
- Adaptation des esquisses pour l'implantation en L



- Collège 01/02 : Refus des esquisses
- Rencontre auteur 18/02 : retour à une architecture traditionnelle

Remarque des participants :

- Les terrasses à l'étage n'ont jamais été demandées. Elles seront balayées par les courants d'air et inappropriées.
- La volonté de la CLDR est de rester dans une typologie architecturale classique pour respecter le cadre du village et le public visé. Ainsi, une toiture traditionnelle sur l'avant ainsi que des matériaux classiques (briques et tuiles) sont demandés.
- Jean-Michel Nottebaert explique que le Collège communal était divisé entre le souhait de respecter une typologie classique et celui d'avancer dans le projet. C'est la première option qui a été choisie malgré le besoin urgent en logements pour personnes âgées.
- La CLDR estime que le projet sera une carte de visite pour la Commune et le PCDR. L'extérieur est tout aussi important que l'intérieur. Les membres de la CLDR se réjouissent de cette décision de collège.

Projet 40 : Favoriser les relations intergénérationnelles

- Rencontre entre le conseil des ados et le conseil des aînés
- Rencontre entre les écoles et les maisons de repos

Projet 47 : Installer des panneaux d'information

- Installation de bornes didactiques concernant les arbres au Parc d'Estaimbourg

3. Opportunité d'acquisition stratégique d'un bien foncier situé à Néchin

Mélanie Vandendriessche explique qu'une opportunité d'achat se présente pour la Commune et pourrait être intéressante dans le cadre des projets du PCDR.

En effet, l'ancienne salle Saint-Amand de Néchin est actuellement mise en vente par les Œuvres paroissiales du Val de l'Escaut depuis fin 2018. Le bien est situé à la rue du Patronage, sur 18 ares. Il comprend une grande et une petite salle des fêtes, un grand parking et une maison d'habitation.



L'ensemble des bâtiments nécessite une restauration lourde. L'estimation du prix est fixée à 210.000€ par le notaire Henry. Le bien est limitrophe à un terrain enclavé d'une vingtaine d'ares appartenant à la Fabrique d'Eglise.

Vu sa localisation et sa superficie, la Commune estime qu'il s'agit là d'une belle opportunité pour le PCDR. Plusieurs fiches-projets pourraient y être localisées : la halle pour produits locaux, la maison rurale, des logements intergénérationnelles, etc.

Une visite de la salle a été organisée avec la Commune et la FRW le 22/01. Une autre visite a été organisée avec la DGO3 le 07/02 afin de s'assurer que l'acquisition pourrait être subsidiée par le Développement rural. C'est le cas avec la nouvelle circulaire 2019 : les Communes peuvent solliciter ce qui s'appelle une convention-acquisition à la condition que le bien soit stratégique et imprévisible lors de la rédaction du PCDR. La Commune peut alors obtenir 80% de subsides Développement Rural si elle s'engage à initier un ou plusieurs projets du PCDR dans les 5 ans.

Une réunion de coordination a été organisée avec la DGO3 le 21/02 pour solliciter une convention-acquisition. Un pré-accord a été obtenu. Celui-ci sera acté si la CLDR émet un avis favorable sur le projet.

Remarques des participants :

- Si le bien des Œuvres paroissiales est vendu à la Commune, il faudra négocier avec la Fabrique d'Eglise l'emprise du terrain limitrophe. Le futur projet pourrait ainsi porter sur les deux parcelles. Une convention pourrait par exemple être passée pour que la Fabrique d'Eglise puisse occuper la salle plusieurs fois par an.
Une acquisition ou un bail emphytéotique pourraient être envisagés. Rien n'est pour l'instant décidé.
- Il s'agit en effet d'une belle opportunité pour le PCDR. Cette salle ne peut être perdue et remplacée par exemple par un complexe immobilier.
Il semblerait que ce soit également le souhait des Œuvres paroissiales. Néanmoins, le notaire aurait parlé d'une publicité du bien. Ce point reste à éclaircir.
- Ce bien doit servir la cause citoyenne. Par ailleurs, il manque de parking dans le centre de Néchin. Le parking prévu dans ce projet pourrait donc être ouvert de manière à servir aux maximum.
- Néchin est le 2^{ème} village de l'entité en terme d'habitants, il est important que le village garde sa salle.

En conclusion, la CLDR souhaite que la convention-acquisition pour le bien à Néchin soit sollicitée. Elle confirme être consciente que la convention-faisabilité du cœur d'Estaimbourg sera en standby pendant la procédure.

4. Renouvellement de la composition de la CLDR

L'appel citoyen pour la CLDR s'est terminé le 15/02. 36 candidatures ont été reçues. Lors du Conseil communal du 25 mars, 9 conseillers seront désignés pour en faire partie et la liste complète de la CLDR devra être approuvée.

La première réunion avec la nouvelle CLDR sera organisée début avril. Une explication sur l'ODR sera faite ainsi que le bilan des projets. C'est également lors de cette réunion que la programmation des projets à 3 ans sera décidée.

5. Informations

Jean-Michel Nottebaert remercie les participants et clôture la réunion.

Le président de CLDR,
François Deconinck



Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie





Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL
06 mai 2019 à 18h00 – Administration communale d'Estaimpuis

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Ameye Jean-Pierre, Auguste François, Balcaen Marie-Eve, Becque Tania, Beuscart Pierre-Yves, Crommelinck Cécile, Debouvrie Marie-Madeleine, Debruyne Olivier, Deconinck François, Desimpelaere Luc, Dubrulle Jean-Claude, Dubus Christine, Dupont Jean-Luc, Duthoit Bernard, Grymonprez – Vantomme Odette, Hannebau Stéphanie, Henneuse Judith, Hespel Jocelyn, Leblanc Agnès, Libbrecht André, Loucheur Rose-Marie, Nottebaert Jean-Michel, Pereira Gilda, Plancquaert Francine, Reynaert Marlène, Ruys Jocelyne, Vantomme Patrick, Verbeke Philippe, Vercleven Eddy, Vienne Lydia

EXCUSÉS

Bonte Isabelle, Callandt Laurent, De Deurwaerder Philippe, Haddadi Ludivine, Marquette Isabelle, Senesael Daniel, Van Honacker Patrick, Van Pottelberge Anne-Françoise

FONDATION RURALE DE WALLONIE

Madame Mélanie Vandendriessche, agent de développement
Madame Hélène Vandewalle, agent de développement

II. ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de CLDR du 6 mars 2019
- Installation de la nouvelle CLDR et approbation du ROI
- Présentation du nouveau site internet consacré à l'ODR d'Estaimpuis
- Programmation des projets
- Informations

III. COMPTE-RENDU

François Deconinck, nouvel échevin de la ruralité et président de la CLDR, introduit la séance et remercie les participants de leur présence.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2019

Aucune remarque n'est émise par les anciens membres de la CLDR. Le compte-rendu est approuvé.

2. Installation de la nouvelle CLDR et approbation du ROI

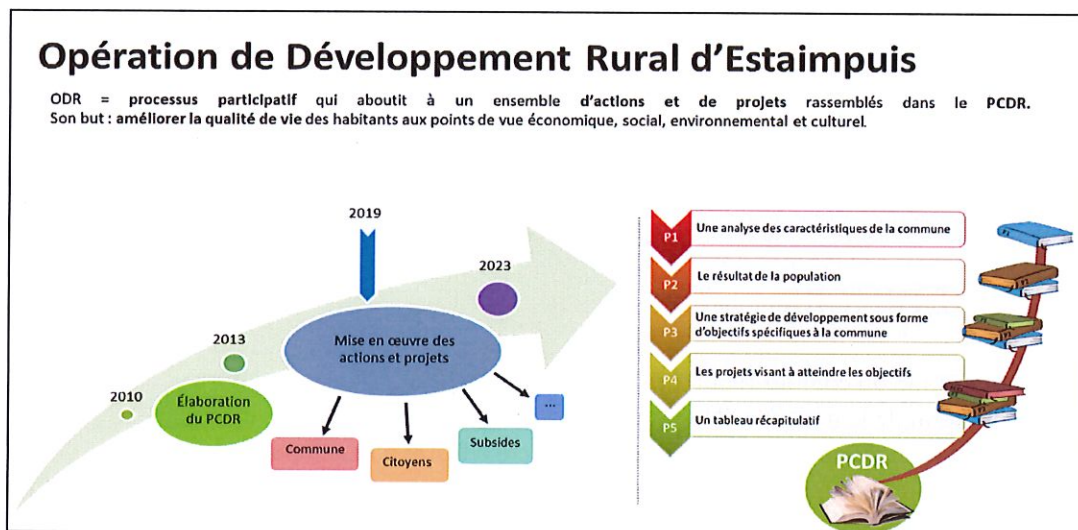
Via une petite animation « Question pour un Estaimpuisien », les membres de la CLDR sont invités à faire connaissance. En effet, le groupe sera amené à se revoir régulièrement dans les prochains mois et années.

En début de séance, les membres ont localisé leur domicile sur la carte de l'entité (voir annexe 1). Le but est de favoriser le covoiturage entre voisins pour les prochaines réunions de CLDR. Les membres sont ainsi invités à prendre contact et s'arranger entre eux afin de réduire leur empreinte carbone.

Le règlement d'ordre intérieur est fourni aux participants afin qu'ils le lisent attentivement à domicile. Le ROI sera approuvé lors de la prochaine réunion de CLDR. Si cela s'avère nécessaire, les remarques en vue de son approbation pourront être émises et discutées à la prochaine réunion.

Dans un souci d'économie d'impression, il est proposé aux membres que les invitations et comptes rendus de réunions soient envoyés par courrier électronique. Néanmoins, si certaines personnes souhaitent recevoir les documents en format papier, elles sont invitées à manifester leur volonté auprès de la FRW.

Un document rappelant aux membres les grands principes de l'ODR, les missions de la CLDR et les personnes de contact est fourni aux participants en séance.



3. Présentation du nouveau site internet consacré à l'ODR d'Estaimpuis

Le nouveau site internet consacré à l'ODR d'Estaimpuis est en ligne : <https://www.pcdrestaimpuis.info/>.

Le site est passé en revue et les membres sont invités à l'explorer. Il existe différents volets :

- Actualités
- L'ODR, c'est quoi ?
- En pratique
- Ils s'impliquent
- Contact

Si les membres de la CLDR ont des éléments ou photos à ajouter, ils peuvent les envoyer à Kevin Duvinage ou la FRW.

4. Programmation des projets

En réunion, un document reprenant l'ensemble des projets du PCDR est fourni. Les projets sont répartis en projets réalisés, projets en cours et projets en attente pour l'année 2018 (voir annexe 2 : rapport annuel 2018).

4.1. Projets subsidiables en Développement Rural (DR)

Mélanie Vandendriessche passe en revue les différents projets négociés en DR :

- Projet 24 : Créer une maison de Village à Bailleul
- Projet 10 : Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village à Néchin
- Projet 38 : Logements pour personnes âgées à Saint-Léger
- Projet 22 : Créer une maison de village (« maison de l'entité ») à Estaimbourg
- Projet 11 : Mettre en œuvre une opération portes et cœur de village à Estaimbourg

Le point sur les projets en cours et réalisés en DR sera détaillé davantage à la prochaine réunion.

Question de la CLDR :

- *Y a-t-il des liens entre les projets PCDR et ceux du PCDN ?* Le PCDN est plus ancré sur les actions et non sur des gros projets en raison du montant des subsides (5000€/an). La CLDR a fait appel au PCDN de manière ponctuelle : pour l'aménagement des jardins des logements pour personnes âgées ainsi que pour le réseau de mobilité douce (sentiers).

Chaque année, au moment du rapport annuel, le CLDR choisit les 3 prochaines conventions à négocier en Développement Rural. En 2018 : la programmation à 3 ans était la suivante :

2018	Moyen terme – Projet 35 – Créer un atelier rural
2019	Long terme – Projet 9 – Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village d'Evregnies
2020	Moyen terme – Projet 18 – Construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir

Des démarches ont été entamées pour trouver une localisation pour l'atelier rural. Le zoning Impact à Estaimpuis était une des pistes mais cela n'a pas abouti. La localisation pressentie actuellement est l'ancien Discount à Estaimbourg.

- *Qui pourrait profiter de cet atelier rural ?* Ce bâtiment, à loyer modéré, pourrait être loué par un petit artisan ou entrepreneur local. A titre d'exemple, à Ellezelles, pour 600m², le loyer était de 1100€/mois. Selon leur expérience, il est primordial de trouver un compromis entre superficie du bâtiment et loyer mensuel. Il est important de pouvoir adapter la taille en fonction de la demande.
- *A Estaimpuis, il existait une halle relais pour les entreprises mais elle appartient à un privé actuellement.*

La programmation des projets DR a été bouleversée par une occasion qui s'est présentée fin 2018 : la Salle Saint-Amand à Néchin était mise en vente. Face à cette opportunité pour plusieurs projets du PCDR et avec un avis positif des membres de la CLDR, la commune s'est positionnée favorablement pour l'acquisition du terrain en raison de sa localisation stratégique (au centre de Néchin) et sa superficie. La vente avec publicité se termine le 8 mai.

- *Quelle est la superficie du terrain ?* ± 40 ares dont la moitié appartenant à la fabrique d'église. Un bail emphytéotique pourrait être envisagé.
- *Pour les membres de la CLDR, il est important de garder l'esprit des lieux : espace communautaire et culturel / lieu de convivialité. La superficie permettrait de développer un parking profitant aux commerces et à la vie locale.*

Pour 2019, la CLDR confirme qu'elle maintient la programmation de 2018 en ajoutant l'acquisition de la salle Saint-Amand à Néchin :

2019	• Opportunité : Acquisition de la salle Saint-Amand à Néchin • Moyen terme – Projet 35 – Créer un atelier rural
2020	Long terme – Projet 9 – Mettre en œuvre une opération portes et cœur du village d'Evregnies
2021	Moyen terme – Projet 18 – Construire une halle pouvant accueillir un marché des produits du terroir

4.2. Actions/projets à initier via un groupe de travail

Outre les projets DR, la CLDR peut se réunir et former des groupes de travail ouverts à tous les habitants pour réaliser des projets et actions de PCDR. 6 d'entre eux sont proposés à la CLDR :

- Aménager les portes du village d'Estaimpuis
- Aménager les portes du village de Leers-Nord
- Redécouvrir l'importance des contacts humains en milieu rural
- Organiser un évènement fédérateur
- Créer un système d'échange local
- Renforcer l'offre des circuits touristiques

Les deux derniers projets sont retenus par les membres de la CLDR pour 2019.

2019	Projet 28 : Créer un système d'échange local Projet 34 : Renforcer l'offre des circuits touristiques
------	---

Concernant le projet 34, une remarque est émise : le long des sentiers et voiries, il y a régulièrement des dépôts sauvages malgré les différentes actions propreté (tornades banches, été solidaire, ...). Pourquoi ne pas mettre des panneaux « ...kg ramassé en date du ... » « veuillez à respecter les lieux » ? Cette proposition sera relayée à l'agent constatateur.

5. Informations

Un membre s'interroge sur le fonctionnement de la CLDR. Les réunions auront lieu en soirée, un soir de semaine. La prochaine réunion de CLDR est fixée au mercredi 5 juin à la Maison de Village de Bailleul à 18h. François Deconinck remercie les participants et les invite à faire une photo de groupe.

Il convie les membres de la CLDR à l'inauguration de la place de Néchin le samedi 25 mai à 16h et clôture la séance.



Le président de CLDR,
François Deconinck

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie



Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL
05 juin 2019 à 18h00 – Administration communale d'Estaimpuis

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Adam Xavier, Ameye Jean-Pierre, Auguste François, Balcaen Marie-Eve, Crommelinck Cécile, Debouvrie Marie-Madeleine, Deconinck François, Dekkers Frédérique, Desjardins Laurent, Duthoit Bernard, Duthoit Claude, Grymonprez-Vantomme Odette, Haddadi Ludivine, Hannebau Stephanie, Hespel Jocelyn, Lepers Pascal, Libbrecht André, Plancquaert Francine, Reynaert Marlène, Van Honacker Patrick

Vlieghe Pascal (*invité par son épouse : Balcaen Marie-Eve*)

INVITE :

Stéphane Meyrant, auteur de projet (*part-time*)

EXCUSÉS

Becque Tania, Beuscart Pierre-Yves, Bonte Isabelle, Loucheur Rose-Marie, Mahé Jean-Claude, Nottebaert Jean-Michel, Ruys Jocelyne, Senesael Daniel, Verbeke Philippe, Vercleven Eddy, Vienne Lydia

FONDATION RURALE DE WALLONIE

Madame Mélanie Vandendriessche, agent de développement
Madame Hélène Vandewalle, agent de développement

II. ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du CLDR du 6 mai 2019
- Approbation du ROI
- Présentation de l'esquisse de la future Maison de l'entité par le bureau d'architectes ARCADUS
- Points sur les projets et actions en cours
- Divers

III. COMPTE-RENDU

François Deconinck, échevin de la ruralité et président de la CLDR, introduit la séance et remercie les participants de leur présence. Un tour de table est effectué afin que chaque membre se présente.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 mai 2019

Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est approuvé.

2. Approbation du ROI

Aucune remarque n'est émise. Le ROI est approuvé.

3. Présentation de l'esquisse de la future Maison de l'entité par le bureau d'architectes ARCADUS

Stéphane Meyrant, auteur de projet, présente via un powerpoint l'esquisse de la Maison de l'entité à Estaimbourg, située à la Rue de Luna, à proximité des bâtiments du Service Travaux et du centre de tri IPALLE et en précise sa localisation, ses accès, son aménagement, sa modulation ainsi que sa fonctionnalité (vues en annexe).

La parole est donnée ensuite aux membres de la CLDR :

- *Quelle est la capacité maximale de la Maison de l'entité ?*
La petite salle peut accueillir 20 personnes en mode banquet, la moyenne 40 et la plus grande salle 80. En mode mange-debout, la capacité maximale est de 400 personnes.
- *La cuisine et les sanitaires paraissent relativement de petite taille pour accueillir un si grand nombre de personnes.*
Le souhait de l'architecte n'est pas multiplier les surfaces pour des événements occasionnels. La maison de l'entité, dont les salles sont modulables, est réfléchie pour des activités tout au long de l'année. Toutefois, un espace pour l'installation de toilettes amovibles est proposé pour de grandes manifestations via un service externe de location. Concernant l'espace cuisine, l'architecte confirme, après avoir pris des renseignements auprès de traiteurs de la région, que pour l'organisation de gros banquets, la majorité des personnes font appel aux services traiteur, mettant à disposition une camionnette frigorifique, dont l'emplacement est prévu conjointement à la cuisine.
- *Combien de places de parking sont prévues dans les aménagements ?*
Le nombre de place de stationnement est de 75 dont 40 subsidiaires en Développement Rural (nombre maximum subsidiaire).
Une crainte est exprimée par rapport à l'insuffisance du nombre de places de parking lors de l'organisation de gros événements : les personnes se gareront illégalement sur la Rue de Luna (relativement dangereuse) et ils seront amenés à se déplacer sur cette route sans aménagements sécurisés.
L'architecte précise que les modes de déplacements de demain ne seront plus les mêmes que ceux d'aujourd'hui (covoiturage, vélo, TEC, ...). Dans la réflexion du projet, l'architecte a imaginé un aménagement global, incluant également la mobilité : la Maison de l'entité sera implantée en prenant en considération l'éventuelle extension du centre de tri IPALLE, l'aménagement conseillé d'un rondpoint comme élément régulateur de circulation entre la Rue de Luna, le centre de tri et la future Maison de l'entité et l'aménagement suggéré d'une piste cyclable le long de la voirie. Mélanie Vandendriessche ajoute que les modalités par rapport au parking peuvent être inscrites dans le règlement d'occupation (suggestions de parkings décentralisés, de service de car, etc).
Stéphane Meyrant précise que des contacts ont été pris avec le service travaux, les services liés à l'antenne et IPALLE pour un parking de délestage avec un accès alternatif via le chemin

agricole, en accord avec les différents intervenants. Toutefois, cette solution n'est envisageable que lors de grandes manifestations extraordinaires et ne peut être permanente. *Le projet d'aménagement de la piste cyclable à la Rue de Luna pourrait être également enclenché en même temps que la Maison de l'entité.*

- *Quelles sont les mesures prises en terme de rendement énergétique du bâtiment ?*
Les normes énergétiques sont respectées. La volonté est de faire de ce projet un bâtiment à énergie positive (panneaux solaires, citernes, isolation, ...).
- *A la base, le terrain avait été exproprié pour le cimetière. Celui-ci peut être considéré comme trop important en terme de superficie étant donné les méthodes d'inhumation de demain. Le PCDR a des fiches-projets qui tendent à défendre l'agriculture. Qu'en est-il réellement ?*
L'architecte précise que le parking profitera au cimetière et à la Maison de l'entité. Concernant le choix de la commune (emplacement et surface du cimetière), l'architecte n'est pas en mesure de répondre.
- *Une crainte est exprimée par rapport au bruit et nuisances que les manifestations extraordinaires pourraient provoquer.*
L'architecte précise que dans la conception du bâtiment, la seule amplification prévue est celle d'un orateur. Etant donné l'isolation thermique imposée par les normes, et par conséquent l'isolation phonique, une musique de chambre ne pourrait s'entendre de l'extérieur. Quant aux feux d'artifices et/ou lanternes, Mélanie Vandendriessche propose que les modes d'utilisation en soient référés dans le règlement d'occupation.
- *La fonctionnalité et la modularité des espaces sont appréciées par les membres de la CLDR.*

4. Points sur les projets et actions en cours

Mélanie Vandendriessche et Hélène Vandewalle présentent via un powerpoint les grandes étapes d'un projet type en convention Développement Rural et détaillent les procédures en cours concernant les projets d'Estaimpuis. Les membres sont invités à s'exprimer au fur et à mesure de la présentation.

- *Concernant les approbations de projet, comment cela se déroule-t-il concrètement au sein de la CLDR ?*
La CLDR est une commission d'avis. Il n'y a pas souvent de vote, cela se fait plutôt au consensus. La commune est maître d'œuvre, elle prend les décisions finales. Toutefois, il est très rare que la commune s'oppose à l'avis de la CLDR ou des riverains.
- *Projet 24 : Créer une maison de Village à Bailleul*
La maison de Village de Bailleul rencontre un problème de stationnement.
Mélanie Vandendriessche précise que maximum 50 personnes sont autorisées dans le bâtiment et que la route aura ultérieurement un statut d'espace partagé permettant de réduire la vitesse et d'améliorer le stationnement le long de la voirie. De plus, la maison de village aura pour premier but de réunir les bailleulois et estaimpuisiens : les déplacements pourraient être principalement pédestres et cyclistes. Concernant l'implantation, un couvre-feu sera imposé pour éviter des nuisances aux voisins.
- *Projet 38 : Créer des logements pour personnes âgées à Saint-Léger*
N'y a-t-il pas de garage pour les logements ? Non, pour 5 logements, 9 places de parking sont prévues.
Est-il raisonnable de prévoir des baies vitrées dans la chambre à coucher (vue vers l'intérieur, coût énergétique et entretien) ? La question sera relayée à l'auteur de projet.

- **Projet 22 : Créer une maison de village (« maison de l'entité ») à Estaimbourg**
Pourquoi la maison de l'entité se trouve à cet endroit et quelle est l'origine de cette demande ? Pourquoi ne pas avoir imaginé son emplacement à l'ancien Discount ? Est-ce que ce projet est en accord avec le PCDR et le soutien aux agriculteurs ?

Mélanie Vandendriessche précise que la demande d'une maison de village à Estaimbourg est un souhait des habitants consultés lors de l'élaboration du PCDR ; ce souhait étant traduit sous forme d'une fiche-projet. Elle est devenue maison de l'entité en raison d'un manque de salles de grande capacité dans l'entité. Cette maison de l'entité était souhaitée comme modulable afin de réunir des activités de petites et grandes envergures. L'ancien Discount, situé en plein centre de village, aurait pu causer des nuisances, notamment au niveau du bruit. Par ailleurs, une autre vocation y est envisagée, à savoir l'aménagement d'un atelier rural. Enfin, en étant prévue à côté du cimetière, la maison de l'entité pourra accueillir les réceptions après funérailles par exemple. Concernant le soutien aux agriculteurs, des avis ont été sollicités auprès de divers intervenants (IPALLE, SPW-département agriculture, cellule GISER (érosion et ruissellement), ...) et ceux-ci ont remis des avis positifs pour la mise en œuvre du projet.

Au niveau de la rue de Luna, il est important de renforcer la mobilité douce par une séparation visuelle entre la route et la piste cyclable. Ce point est étudié par l'auteur de projet, d'autant plus que le tronçon est intégrée dans réseau de mobilité douce. Si la largeur n'est pas suffisante, le marquage de 2 pistes cyclables de part et d'autre de la route sera privilégié.

- **Projet 12 : Réaliser un réseau de liaisons utiles**
Nombreux sont les sentiers qui ne sont plus accessibles par manque de passage, de connaissance ou encore d'entretien. Les membres de la CLDR affirment l'importance de communiquer sur les différentes liaisons possibles, qu'elles soient usuelles ou lucratives.
Mélanie Vandendriessche précise qu'un travail a déjà été mené avec un groupe de citoyens. Il en ressortait qu'il n'était pas d'actualité de rouvrir tous les sentiers (cf Atlas des sentiers) étant donné l'ancienneté du document. Dans un premier temps, il a été préféré de mettre en évidence les sentiers permettant de relier les villages entre eux et de communiquer sur les liaisons usuelles. Un balisage est prévu en 2019.

Serait-il envisageable d'avoir un fléchage artisanal, en bois ou pyrogravé ?

La commune, pour des raisons de facilité, a opté pour une imprimante avec pose d'autocollants, permettant un remplacement aisé en cas de destructions due à des incivilités ou intempéries. Les panneaux des points-nœuds et ceux liés au RAVeL sont en métal. Des questions sur le support sont encore en suspens mais seront traitées par le service travaux. Dans le suivi des communes en Wallonie-Picarde, la commune d'Estaimpuis est la première à investiguer et entamer ces démarches.

5. Informations

Mélanie Vandendriessche précise que la prochaine réunion de CLDR aura lieu après les vacances d'été et traitera des futures attributions de la salle Saint-Amand et des groupes de travail. François Deconinck remercie les participants pour leur présence et clôture la réunion.

Le président de CLDR,
François Deconinck

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie

6. Annexe : Maison de l'entité à Estaimbourg : vues

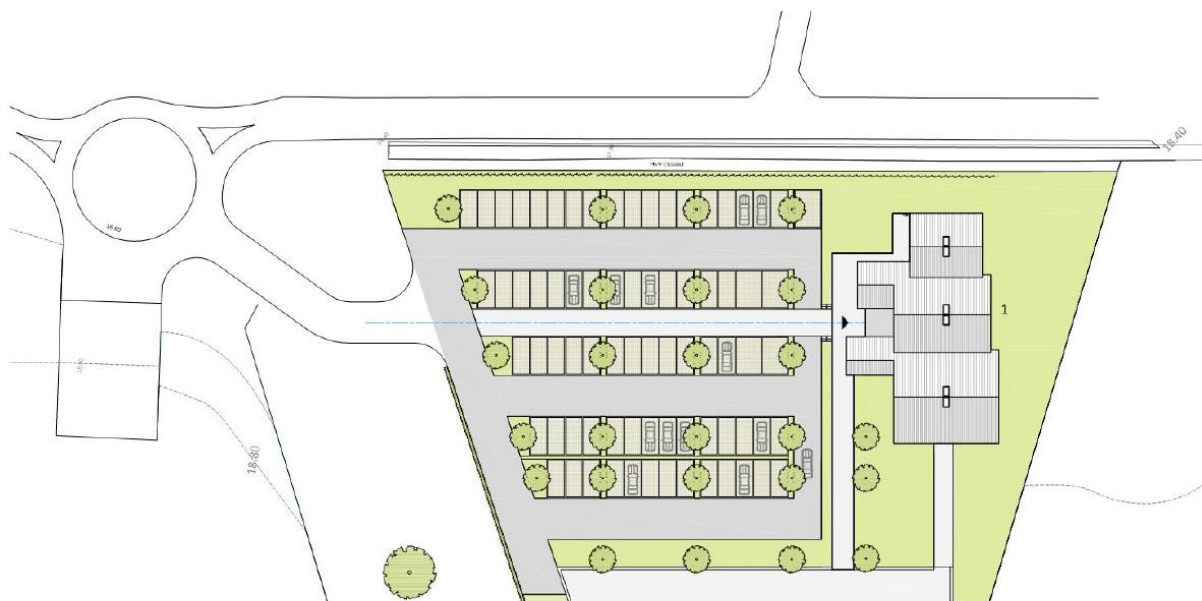


Figure 1 : Implantation de la Maison de l'entité



Figure 2 : Vue depuis la Rue Luna



Figure 3 : Vue 3D intérieur - 3 salles



Figure 4 : Plan - 3 salles

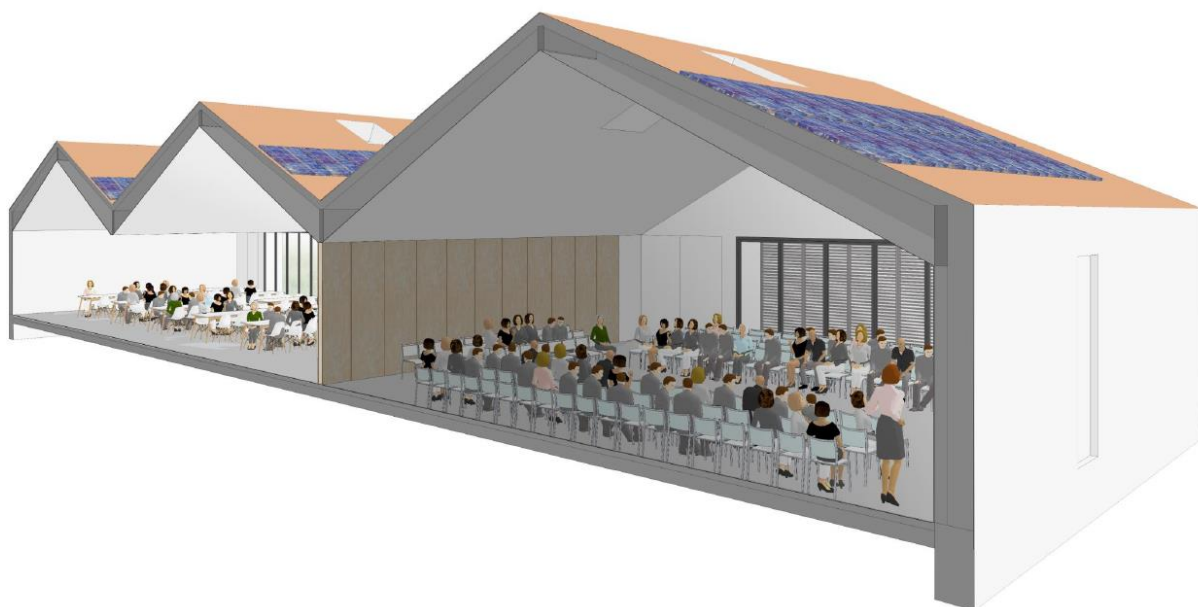


Figure 5 : Vue 3D intérieur - 2 salles

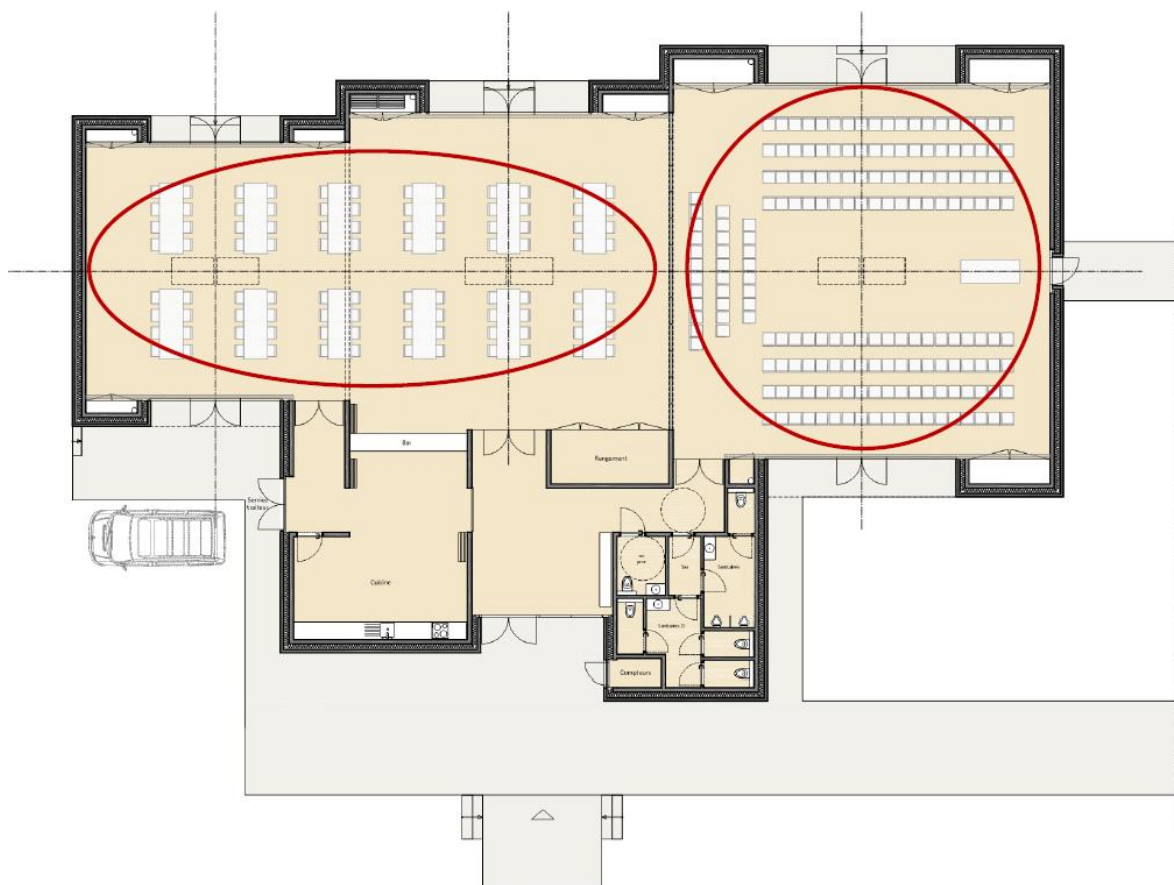


Figure 6 : Plan - 2 salles

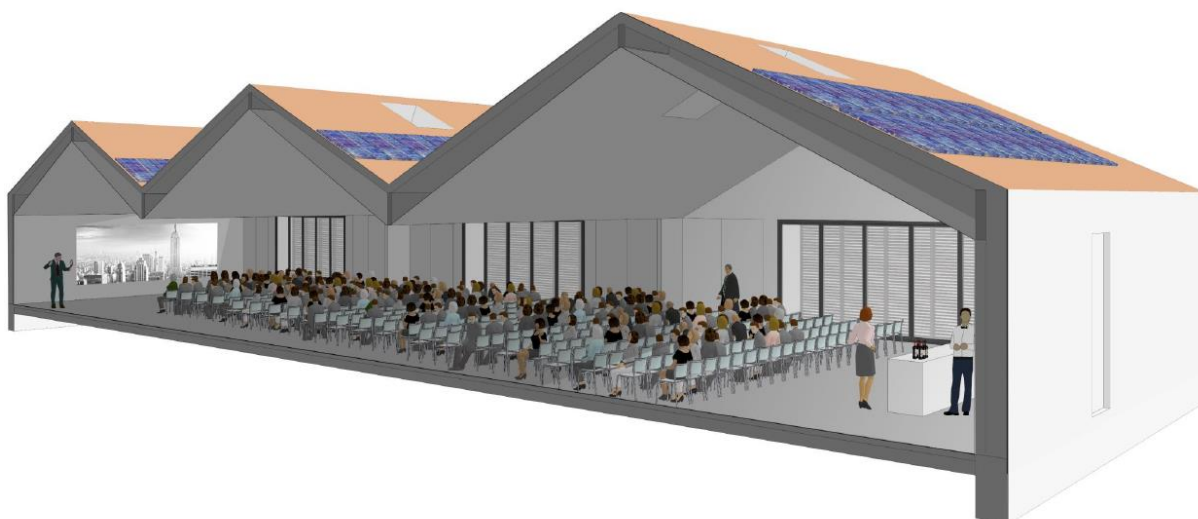


Figure 7 : Vue 3D intérieur - 1 salle

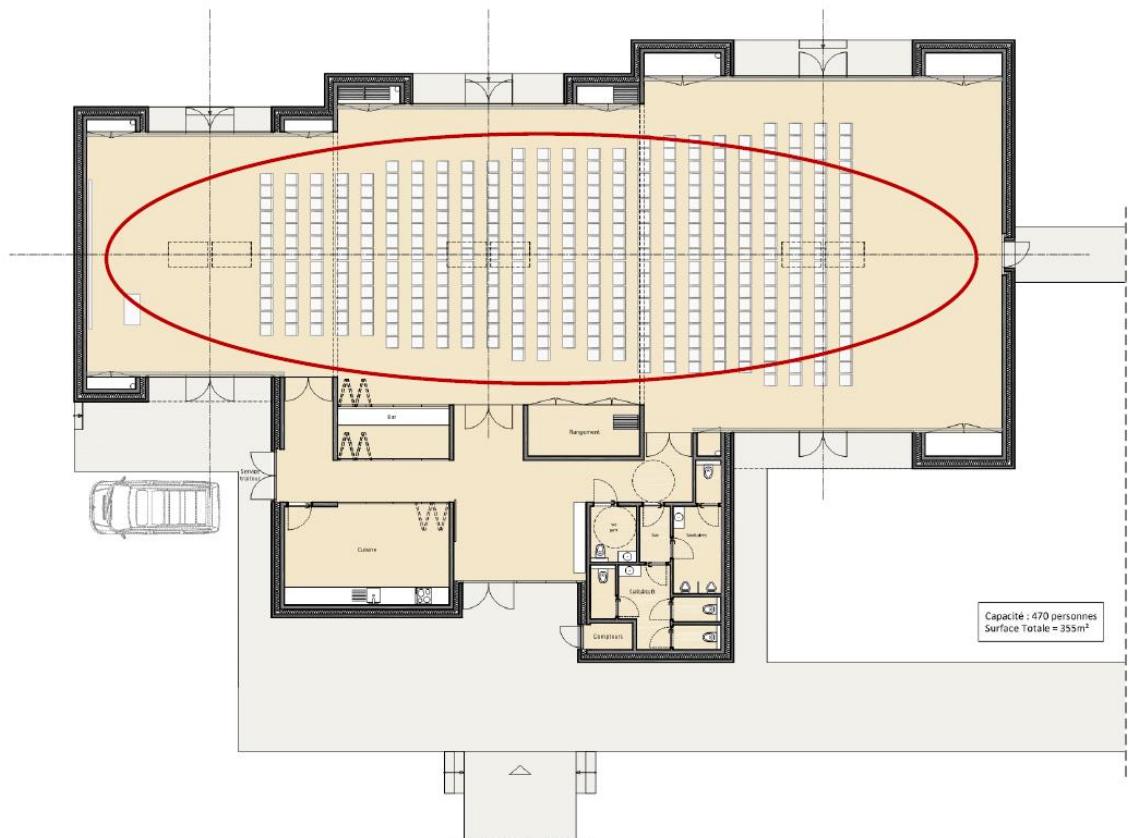


Figure 8 : Plan - 1 salle



Commune d'Estaimpuis
Opération de Développement Rural

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

03 octobre 2019 à 18h00 – Salle Saint-Amand à Néchin

I. PRESENCES

PRÉSENTS

Adam Xavier, Ameye Jean-Pierre, Becque Tania, Callandt Laurent, Crommelinck Cécile, De Deurwaerder Philippe, Debouvrie Marie-Madeleine, Deconinck François, Dekkers Frédérique, Desjardins Laurent, Duthoit Bernard, Duthoit Claude, Grymonprez-Vantomme Odette, Leblanc Agnès, Lepers Pascal, Mahé Jean-Claude, Marquette Isabelle, Nottebaert Jean-Michel, Pereira Gilda, Plancquaert Francine, Reynaert Marlène, Ruys Jocelyne, Van Honacker Patrick, Van Tomme Patrick et Verbeke Philippe.

INVITES :

Lefèvre Philippe et Vandenberghe Marc, Fabrique d'église de Néchin
Kevin Duvinage et Julien Demarque, administration communale d'Estaimpuis

EXCUSÉS

Beuscart Pierre-Yves, Bonte Isabelle, Desimpelaere Luc, Libbrecht André et Van pottelberge Anne-Françoise.

FONDATION RURALE DE WALLONIE

Mélanie Vandendriessche, agent de développement

II. ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de CLDR du 05 juin 2019
2. Visite de la salle Saint-Amand et discussion sur les possibles affectations du site
3. Point sur les projets en cours et les groupes-action
4. Informations

III. COMPTE-RENDU

François Deconinck, échevin de la ruralité et président de la CLDR, introduit la séance et remercie les participants de leur présence.

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 05 juin 2019

Madame Tania Becque s'était excusée de son absence. Sous réserve de cette modification, le compte-rendu est approuvé.

2. Visite de la salle Saint-Amand et discussion sur les possibles affectations du site

La salle Saint-Amand de Néchin a été mise en vente par les Œuvres paroissiales fin 2018. Son souhait était de préserver une vocation citoyenne au site. Le lieu constitue une opportunité stratégique pour le PCDR vu sa localisation et sa superficie. Plusieurs fiches-projets du PCDR requièrent en effet encore de trouver une localisation : la halle pour produits locaux, la maison rurale (salle pour les associations et la culture), des logements, etc.

La CLDR a été consultée à ce sujet le 06 mars 2019, après qu'une visite du site ait été organisée avec le Service Public de Wallonie en février afin de s'assurer que l'acquisition pourrait être subsidiée par le Développement rural. Un accord de principe avait été obtenu. Entretemps, les Œuvres paroissiales ont souhaité mettre la vente en publicité. La convention-acquisition de Développement Rural a été approuvée par le Conseil communal du 29 avril et l'offre de la Commune a été acceptée en mai. La Commune est maintenant en attente de la signature de la convention-acquisition par la nouvelle Ministre du Développement Rural. Dès cette signature, la Commune aura 5 ans pour mettre en œuvre le projet.

Le bien est limitrophe à un terrain enclavé d'une vingtaine d'ares appartenant à la Fabrique d'Eglise. Messieurs Lefèvre Philippe et Vandenberghe Marc, de la Fabrique d'église de Néchin, ont été invités à la réunion de CLDR. Pour qu'un projet global puisse être imaginé sur les deux parcelles, il est rappelé que la Commune doit disposer d'un droit réel (acquisition ou bail emphytéotique).

L'objectif de la réunion du jour est d'aborder les potentielles affectations du site. Les participants sont invités à parcourir le site avec des post-its de couleur sur lesquels ils doivent inscrire les affectations souhaitées. Les participants reçoivent également un rôle et doivent imaginer les besoins en fonction. Les rôles proposés sont : un jeune, un parent, un commerçant, un aîné, un producteur, un enfant, la bibliothèque de Néchin, l'école de Néchin, la Maison de l'Environnement, un riverain, un sportif, une association. Après avoir visité les salles et l'environnement extérieur, les participants expliquent l'affectation qu'ils proposent et les post-its sont rassemblés par thème.

Les consignes sont de ne pas se donner de contraintes financières ou techniques afin de balayer large et de ne pas avoir de regrets par la suite. Les affectations et leur praticabilité seront analysées dans un second temps.

Synthèse des propositions exprimées par écrit et oralement:

Salles de village de taille moyenne et polyvalentes :

- Salle de village, salle de réunion
- Salles pour les associations
- Salle pour cours de tricot, couture, etc
- Salle pour associations sportives, artistiques, 60+, ...
- Salle polyvalente avec gestion au niveau local

- Organisation de jeux : bingo, scrabble, jeux de cartes
- Salle d'accueil d'ateliers (danse, activités créatives, yoga, etc)
- Salle pouvant accueillir jeunes et personnes du 3^{ème} âge pouvant créer des relations intergénérationnelles 1 à 2 fois par mois

Grande salle polyvalente pour animations diverses :

- Salle multifonctionnelle avec cuisine aménagée pour réceptions, mariage, communion, etc
- Salle de l'entité multi-fonctionnelle : repenser l'entrée plus accueillante et les sanitaires ; bel espace cuisine
- Maison de l'entité : la salle Saint-Amand pourrait remplacer le projet de maison de l'entité à Estaimbourg, remise en cause pour sa localisation excentrée
- Salle polyvalente pour événements exceptionnels (marché artisanal, marché de Noël, fête de Saint-Nicolas, Halloween, thés dansants l'après-midi, etc)
- Salle pour la culture : spectacles, conférence, cinéma, ciné-club, théâtre, expo

Espace économique et commercial :

- Accueil professionnel : conférences, réunions, etc
- Marché fermier, de produits locaux
- Marché couvert 1x/semaine
- Salles annexes pour hall relais de produits locaux
- En hiver, marché de légumes et petits producteurs
- Relais bio
- Accueil d'entreprises ou d'asbl

Accueil de la jeunesse :

- Espace d'accueil de groupes de jeunes
- Accueil de groupements de jeunesse
- Garderie pour enfants du village et environs
- Salle de jeu pour enfants, type Jungle city

Stationnement :

- Parking
- Parking arboré
- Profiter du terrain pour créer le parking de la salle

Logement :

- Conciergerie
- Logement pour familles avec enfants
- Logement intergénérationnel
- Logement social
- Logement pour personnes seules (loyer modéré)
- Résidence service

Sport :

- Location sport
- Espaces de sport : cours de yoga, boxe, etc
- Salle pour le sport

Espace de spiritualité :

- Mosquée

Services santé :

- Maison médicale (2)
- Cabinet médical partagé (dentiste, généraliste, etc)
- Centre de revalidation 3^{ème} âge

Synthèse des propositions pour les rôles :

- Un enfant = endroit pour les fêtes de carnaval, Pâques, Halloween
- Un jeune = des logements intergénérationnels et garder la salle pour des petites réunions
- Un sportif = accueil de cours de sport (gym, etc)
- Un parent = salle pour cours de tricot, couture, etc
- Une association = salle pour organisation de différentes activités (marché de Noël, repas, apéro, etc)
- Un producteur = halle du terroir (vente directe de produits) – salle Damien ?
- Un aîné = marché couvert hebdomadaire pour personne sans véhicule, pour les courses de proximité
- Un commerçant = garder le caractère polyvalent du site, ne pas y créer des activités commerciales permanentes, inclure le commerce local dans le projet
- Un riverain = lieu pour les associations, éviter le bruit et le charroi des voitures

Les propositions d'affectation seront analysées lors d'une prochaine réunion de CLDR.

3. Point sur les projets en cours et les groupes-action

▪ Projet 38 : Créer des logements pour personnes âgées à Saint-Léger

La CLDR avait souhaité qu'une architecture plus traditionnelle soit proposée. Le 13 septembre 2019, le bureau d'architecture AUDE a transmis le dossier d'avant-projet à la Commune. Les nouvelles esquisses respectant les desiderata exprimés, le Collège communal a marqué son accord sur l'avant-projet qui sera présenté au Service Public de Wallonie le 14 octobre 2019.



Les membres de la CLDR confirment que les esquisses répondent davantage à un style architectural qui va s'intégrer dans la typologie du village de Saint-Léger.

▪ Projet 22 : Créer une maison de village (« maison de l'entité ») à Estaimbourg

Les principes du projet et les esquisses ont été présentés en CLDR le 05 juin 2019. Ensuite, le projet a été soumis à consultation sur la plateforme internet de la FRW du 19 août au 30 septembre 2019. 11 personnes ont réagi et apporté remarques et recommandations. Les retours concernaient différents sujets :

- Stationnement (végétalisé)
- Aménagement du site (clôture, haie, chauffage, etc)
- Accès cycliste, sécurité routière (vitesse rue de Luna)

- Choix architectural et de la localisation
- Concurrence secteur privé, gestion des salles

Les publications sont consultables dans leur intégralité sur la plateforme www.participation.frw.be.

▪ **Projet 35 : Créer un atelier rural**

Le projet de création d'atelier rural est programmé par la CLDR depuis 2018. Lors de la réunion de CLDR du 06 mai 2019, il avait été proposé de localiser l'atelier rural dans l'ancien Discount d'Estaimbourg. Les membres de la CLDR ont confirmé le souhait de poursuivre le projet dans cette direction.

Julien Demarque, du service Travaux de la Commune, explique avoir travaillé sur le projet. L'enveloppe du bâtiment est correcte et peut servir de structure aux futures ateliers. Une esquisse sommaire a été réalisée. 3 cellules d'environ 250m² pourront être créées dans le hangar de l'ancien Discount. Une isolation par l'extérieur sera prévue. De grandes ouvertures seront créées et des portes sectionnelles installées. Le passage de véhicules standards sera possible, jusqu'à une hauteur de 3m. L'esquisse prévoit la création d'un bureau et de sanitaires pour chaque atelier. Des espaces extérieurs sécurisés sont prévus pour du stationnement ou de l'entreposage. Le projet est estimé à 630.000€ TVAC. Le 14 septembre 2019, le Collège communal a marqué son accord sur le principe. Le 14 octobre prochain, la Commune rencontrera le Service Public de Wallonie pour la demande de convention de Développement Rural. Si la convention est obtenue, la prochaine étape sera de désigner un auteur de projet.

Questions de la CLDR :

▪ *Des contacts ont-ils été pris avec des artisans afin d'élaborer l'esquisse ?*

Non, Julien Demarque s'est basé sur son expérience personnelle. Il est rappelé qu'il ne s'agit que d'une esquisse de principe pour négocier la convention de Développement Rural. Un auteur de projet sera désigné par la suite pour élaborer le projet et reviendra vers la CLDR et toute personne opportune par la suite.

▪ *Quels types de métiers pourront occuper les ateliers ?*

Les ateliers seront au maximum standardisés pour être les plus polyvalents possible. Les cellules seront d'environ 250 m², ce qui restreint l'accueil aux petites entreprises. Toutefois, si cela s'avère nécessaire, les ateliers pourront être rassemblés.

• Comment se passe la location des ateliers ?

Toutes les modalités sont fixées par bail avec la Commune. Si un entrepreneur souhaite acheter l'atelier et que la Commune est d'accord, le décret du Développement rural prévoit que les subsides obtenus soient réinjectés dans un autre projet du PCDR.

▪ **Projet 34 : Renforcer l'offre des circuits touristiques**

Lors de la réunion du 06 mai 2019, le projet « renforcer l'offre en circuits touristiques » a été choisi comme groupe action à mener par la CLDR.

Les membres du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN) travaillent actuellement sur les sentiers et la création de circuits touristiques. Leur prochaine réunion sera organisée mi-octobre. Afin d'éviter de multiplier les réunions, il est proposé aux membres de la CLDR de rejoindre le PCDN s'ils sont intéressés. Une liste d'inscription est passée, les personnes seront recontactées. Si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent prendre contact avec Thierry Duboisdenghien ou Adeline Vandenberghe.

▪ **Projet 28 : Créer un système d'échange local**

Lors de la réunion du 06 mai 2019, le projet « Créer un système d'échange local » a été choisi comme groupe action à mener par la CLDR.

Il s'avère qu'une initiative de Système d'échange Local (SEL) a été menée en 2012 dans le cadre de l'Agenda 21 Local. Des contacts avaient été pris à l'époque avec le SEL de Tournai « La Rawette ». Le projet n'a finalement jamais vu le jour car le site internet n'a pas pu être publié à cause du coût des frais d'hébergement.

Une liste d'inscription est passée afin que les membres de la CLDR qui souhaitent s'investir dans le projet s'inscrivent. Si d'autres personnes sont intéressées, elles peuvent prendre contact avec Mélanie Vandendriessche, de la FRW.

4. Informations

- *Un membre de la CLDR indique que les riverains de la place de Néchin sont impatients que les travaux se terminent comme cela avait été annoncé. Il reste notamment toutes les plantations à réaliser. Par ailleurs, des voitures se stationnent sur le parvis de l'église. Il est primordial que le stationnement y soit interdit.*

Julien Demarque indique que les travaux ont dû être interrompus à cause des impétrants, notamment pour l'éclairage. Les candélabres seront posés mi-octobre. Pour ce qui est des plantations, elles ont dû être reportées suite à la sécheresse. Elles seront faites par la Commune soit cet automne, soit pour le printemps 2020 au plus tard. La signalisation est commandée et arrivera prochainement.

- Dans le cadre de la semaine des sentiers, une balade animée est organisée le 20 octobre 2019 par le théâtre Croquemitaine avec la collaboration de la Commune et de la FRW. Les membres de la CLDR sont cordialement invités.



François Deconinck remercie les participants pour leur présence et clôture la réunion.

Le président de CLDR,
François Deconinck

Le secrétariat,
Fondation Rurale de Wallonie